

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_019 : FINANCES / PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - CONSTRUCTION DE LA 7ÈME TRANCHE - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT **Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX**

Par délibération en date du 23 octobre 1996, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), devenue Aurillac Agglomération, a décidé de confier dans le cadre d'une convention de concession à la SEBA 15, l'étude et la réalisation d'un village d'entreprises, au sein du Parc d'Activités de Tronquières, à Aurillac.

Le Village d'Entreprises se compose actuellement de 6 tranches successivement engagées par la SEBA 15 depuis le 23 octobre 1996 (1^{ère} tranche) jusqu'au 28 février 2018 (6^{ème} tranche).

Le taux d'occupation des surfaces locatives du Village d'Entreprises s'élevait en fin d'année 2025 à près de 97 %. Suite aux différentes études de faisabilité réalisées par la SEBA 15 en 2025, il a été validé la réalisation d'une 7^{ème} tranche pour compléter l'offre immobilière du Village d'Entreprises en proposant un nouveau bâtiment d'environ 720 m² de cellules artisanales/locaux d'activités (7 cellules modulables avec mezzanine, sanitaires et bureaux pour certaines cellules). Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour les travaux est en cours et les travaux de construction doivent débuter courant avril 2026.

Il s'agit d'assurer le financement de l'opération par un emprunt global de 1 800 000 € sur une période de 20 ans avec 2 ans maximum de phase de mobilisation. Une consultation bancaire a été

réalisée par la SEBA 15 auprès de 6 organismes bancaires. Toutes les banques consultées ont remis une ou plusieurs offres (en taux fixe, variable, mixte, sur 20 ans ou 25 ans...).

Après demandes de précisions et négociations, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Coopératif sur les bases et caractéristiques suivantes :

- Phase 1 : mobilisation de 24 mois d'un montant maximum de 1 800 000 €.
 - Taux : Euribor 3 mois + 0,97 %
 - Frais de dossier : 0,10 % du montant de la phase mobilisation (1800 €)

- Phase 2 : consolidation de 20 ans d'un montant maximum de 1 800 000 €
 - Taux variable : Euribor 3 mois + 0,97 % (échéances constantes trimestrielles avec progressivité de l'amortissement)
 - Frais de dossier : néant (déjà pris en phase mobilisation).

En qualité de caution de cet emprunt, Aurillac Agglomération est invitée à participer à la signature de cet emprunt et à apporter 50 % de la garantie sur les 2 phases de l'emprunt.

Messieurs MATHONIER, PESTRINAUX, BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), COUDON, et Mesdames LANTUEJOUL et GINEZ, représentant(e)s de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, sont considérés comme étant intéressés à l'affaire et ne peuvent pas, de ce fait, prendre part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame GINEZ, Madame LANTUEJOUL, Monsieur COUDON, Monsieur BERTHELIER, Monsieur PESTRINAUX

- d'accorder le garantie d'Aurillac Agglomération à hauteur de 50 % au remboursement de l'emprunt pour la réalisation de la 7^{ème} tranche du Village d'Entreprises, selon les termes évoqués ci-avant, emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif dans les limites fixées par la loi n°88-13 du 15 janvier 1988 ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président, en charge de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations, à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.